

tenue sous la présidence de Monsieur HO SI FAT, assisté(e)
de Madame CECCARELLI et Madame BAKHTA, Conseillères
En présence de Madame CREANTOR, Rapporteure publique
Madame CETOL, Greffier

11 heures 00

01) DOSSIER N° 2300043 RAPPORTEURE: Madame Charlotte CECCARELLI

Titre de l'affaire La société JERSEY COW LLC demande au tribunal d'annuler la délibération n° 2023-300 CE en date du 6 avril 2023 de la collectivité de Saint-Barthélemy lui refusant un permis de constituer

Nom des parties

Demandeur LIMITED LIABILITY COMPANY JERSEY COW, LLC
Défendeur COLLECTIVITE D'OUTRE-MER DE SAINT-BARTHELEMY
Observateur SCI SOLEJO

Représentants des parties

DE GAULLE FLEURANCE & ASSOCIES (Cour)
CLOIX & MENDES-GIL
Maître DESAILLOUD Emmanuelle (Cour)

02) DOSSIER N° 2300044 RAPPORTEURE: Madame Charlotte CECCARELLI

Titre de l'affaire La société JERSEY COW LLC demande au tribunal d'annuler la délibération n° 2023-301 CE en date du 6 avril 2023 de la collectivité de Saint-Barthélemy lui refusant un permis de constituer

Nom des parties

Demandeur LIMITED LIABILITY COMPANY JERSEY COW, LLC
Défendeur COLLECTIVITE D'OUTRE-MER DE SAINT-BARTHELEMY
Observateur SCI SOLEJO

Représentants des parties

DE GAULLE FLEURANCE & ASSOCIES (Cour)
CLOIX & MENDES-GIL
Maître DESAILLOUD Emmanuelle (Cour)

Arrêté le 09/12/2025

Le président du tribunal